

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le professeur d'Education Physique et Sportive peut adapter son enseignement de façon à ce que tout élève puisse y participer en fonction de ses possibilités et de ses capacités résiduelles

Je soussigné (e), docteur en médecine,

Lieu d'exercice

Certifie avoir, en application du décret n°88-977 du 11 octobre 1988, examiné l'élève :

Nom, prénom

Né(e) le

Et constaté ce jour que son état de santé entraîne :

- ☐ **Une inaptitude totale** du au inclus
- ☐ **Une inaptitude partielle** du au inclus

Dans ce cas d'inaptitude partielle, pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée :

- A des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture)
.....
.....
- A des types d'efforts (musculaires, cardio-vasculaires, respiratoires)
.....
.....
.....
- A la capacité à l'effort (intensité, durée)
.....
.....
- A des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques)
.....
.....
- Autres
.....
.....

Date, signature et cachet du médecin :